



Contre le gouvernement Hollande-Ayrault et sa politique  
En défense du code du Travail  
Pour l'interdiction des licenciements

**Non à l'ANI !**  
(Accord National interprofessionnel)

## Hollande-Ayrault et l'« agenda 2014 » : Une politique 100 % anti-sociale

En septembre, Hollande annonçait sa décision de signer le pacte budgétaire européen (TSCG). En conséquence, un budget de véritable guerre contre les services publics, les fonctionnaires, était adopté.

Puis ce fut l'annonce d'un « choc de compétitivité » en conséquence du rapport Gallois. Une salve de cadeaux fiscaux pour les patrons fut annoncée: 20 milliards,

financés par les travailleurs grâce à une hausse de la TVA.

Et puis il y a l'« agenda 2014 » centré sur une « réforme » du marché du Travail. Le terme fut choisi en référence à la politique menée en Allemagne, pays où la précarité, la pauvreté ouvrière, explosent...

Pour le NPA, c'est clair : c'est l'ensemble de cette politique qu'il faut combattre. Tout doit être fait pour la mettre en échec.

## Accord National Interprofessionnel : Vers le dynamitage du code du Travail

Le 11 janvier, un accord a donc été signé entre le MEDEF et le bloc CFDT-CFTC-CGC. Désormais, le gouvernement se prépare à le transposer en loi. Un projet serait déposé lors du conseil des ministres du 5 mars.

CGT et FO dénoncent ce texte. En ajoutant les organisations dites « non représentatives » (Solidaires, FSU...), il n'y a donc aucun doute sur le fait que cet accord est massivement rejeté par les travailleurs, leurs organisations.

Et lorsqu'on lit le contenu de l'ANI on comprend qu'il y a de quoi ! L'ANI, c'est (entre autres) :

- **Le chantage à l'emploi**

L'accord rend possible des accords d'entreprise dit de « maintien dans l'emploi ». L'employeur, en échange d'un « engagement » de maintien de l'emploi, pourrait procéder à une baisse des salaires. C'est la porte ouverte au chantage à l'emploi généralisé.

- **La mobilité obligatoire**

Pour restructurer une entreprise, l'accord prévoit la mobilité forcée, d'un site à l'autre,

sans limite de temps de trajet ou de distance.

- **La sécurisation de la délinquance patronale**

L'ANI restreint le recours aux prud'hommes ainsi que revendiqué par le MEDEF : interdiction d'un recours pour des faits vieux de plus de 3 ans, encadrement strict des montants récupérables par le salarié...

- **La remise en cause du droit du Travail**

Jusqu'ici un accord d'entreprise ne peut qu'améliorer une convention collective et être conforme aux lois sociales. Cette hiérarchie protège les salariés, toujours plus forts face aux patrons au niveau national que dans le cadre de l'entreprise.

L'ANI étend les possibilités de dérogation et élargit ainsi encore les brèches dans le code du Travail ainsi que le revendiquent Parisot et consorts.

- **Une attaque en règle contre le CDI**

Depuis des années le patronat revendique la disparition du CDI, des garanties qu'il cristallise. Le contrat « intérimaire » est une

**5 mars :  
mobilisation  
générale**

Nouveau Parti Anticapitaliste - Comité de Créteil

✉ : npa-creteil@live.fr - ☎ : 06 28 42 61 28

étape dans ce sens, puisqu'il s'agit d'un CDI intermittent, un temps par tiel annualisé : les salariés alternent périodes travaillées et non travaillées, avec une rémunération « lissée » à l'année.

Ce pseudo-statut, n'ouvre droit ni aux

allocations chômage, ni à la prime de précarité des CDD.

Pour le patronat, l'objectif est de généraliser ce statut, déjà existant mais auquel le recours est encore trop encadré.

## Quelle orientation pour le retrait de l'ANI ?

Début février, Force Ouvrière confirmait sa position de janvier, dénonçant l'ANI et sa transposition en projet de loi. Elle proposait à la CGT d'organiser ensemble la mobilisation. Celle-ci répondit positivement.

La voie s'ouvrait vers une grande journée de mobilisation du monde du Travail, où s'exprime massivement le rejet de la politique gouvernementale, des exigences du MEDEF.

Encore faut-il pour cela disposer d'une orientation à la hauteur de l'enjeu :

- ✓ **Ce que veulent les travailleurs, ce n'est pas d'un ANI amendé, mais de son retrait pur et simple.** C'est toute la logique de ce texte qui doit être rejetée.
- ✓ **Pour assurer le succès du 5 mars, il faut un appel à la grève, clair et net.**

Jusqu'ici, les appels à la grève restent limités à quelques fédérations professionnelles. Dans ces conditions, la portée de la journée du 5 demeurera limitée. Mais il est encore temps : **tout doit être fait pour obtenir un appel national unitaire, interprofessionnel, à la grève pour le 5 mars !**

- ✓ Enfin quelle que soit la puissance du jour du 5 mars, une seule journée ne suffira pas pour aboutir au retrait du projet de transformation de l'ANI en loi. **N'est-il pas nécessaire de mettre en débat la construction d'un plan de mobilisation, menant si nécessaire à un mouvement d'ensemble organisé, de longue durée ?**

## Aucun acquis n'est à l'abri

Il n'y a pas que l'ANI. C'est toute une politique de régression sociale qui est mise en œuvre par Hollande et Ayraut.

Ainsi le gouvernement annonce une nouvelle série d'attaques contre les retraites. Cette fois-ci, il serait question d'accentuer encore l'offensive contre le revenus des retraités.

Par ailleurs, l'aggravation de la crise capitaliste oblige le gouvernement à durcir ses prévisions économiques.

On annonce donc une aggravation de la politique d'austérité, des réductions de dépenses publiques encore aggravées (au moins 15 milliards de coupes supplémentaires).

## Face à ce gouvernement : opposition de gauche !

Plus que jamais, le NPA dénonce cette politique au service des possédants.

Notre parti s'adresse à tous, à gauche : **aucune politique de défense des travailleurs n'est possible sans rompre avec ce gouvernement, sans cesser de le soutenir, même de façon « critique ».** Il faut une opposition de gauche, face à ce gouvernement au service des patrons !

Au-delà, quel gouvernement pourrait « développer l'emploi et lutter contre le chômage » comme ose le prétendre l'ANI ? Pour le NPA, seul un gouvernement des

travailleurs, menant une politique de rupture avec l'économie de profit, le capitalisme, pourrait préserver les acquis sociaux.

Seul un tel gouvernement serait en mesure de prendre les mesures qui s'imposent, annulation de la Dette, rupture avec l'Union Européenne et sa BCE, expropriation des établissements de crédit et mise sous contrôle public, réorganisation de la production en fonction des besoins sociaux et environnementaux, etc.

Ensemble, défendons cette politique ! Prenez contact avec le NPA !

Nouveau Parti Anticapitaliste - Comité de Créteil

✉ : [npa-creteil@live.fr](mailto:npa-creteil@live.fr) - ☎ : 06 28 42 61 28